(1) (N° 71.)

Chambre des Représentants.

Séance du 22 Décembre 1881.

Crédits provisoires à valoir sur les Budgets de dépense de l'exercice 1882 (¹).

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION (*), PAR M. BOCKSTAEL.

MESSIEURS,

Les différents Budgets ne peuvent être votés pour le 31 décembre comme l'exige la loi. Il est indispensable que les crédits sollicités et qui représentent environ le tiers du Budget soient alloués aux différents Départements pour assurer les services pendant les premiers mois de 1882.

En conséquence, la section, rappelant ici les vœux qu'elle a émis dans le rapport sur le Budget des Voies et Moyens, a voté, à l'unanimité, le projet de loi dont elle a l'honneur de vous proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
HENRI BOCKSTAEL.

Le Président,
AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

⁽¹⁾ Projet de loi, nº 69.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. Le Hardy de Beaulieu, président; Gillieaux, d'Andrimont, Tournay, Bockstael; Deneur et Thonissen.